

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

HEBDOMADAIRE.

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

SAINT-JEROME, SAMEDI, 10 AOUT 1907.

AVIS IMPORTANT

Nous tenons à avertir nos clients et abonnés que toutes les affaires concernant l'administration du journal doivent se faire à notre bureau à Saint-Jérôme.

Les remises d'abonnements, annonces, impressions, etc., doivent être adressées exclusivement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Nos clients s'exposent à payer deux fois s'ils négligent de se conformer à cet avis.

Toutes correspondances ou manuscrits doivent nous être adressés directement à Saint-Jérôme au plus tard le mardi soir.

Qui sème le vent, récolte la tempête !

A BAS LES BAILLONS !

Les journaux libéraux : *Le Soleil*, *La Vigie*, *Le Canada*, *La Presse*, etc., auront beau essayer de répudier après coup, les conséquences désastreuses pour eux, de l'assemblée tumultueuse de St-Roch de Québec, il n'en restera pas moins dans l'esprit de tous les citoyens bien pensants de cette province que, s'il y a eu tumulte, tapage, émeute, rixes, etc., cela est bel et bien dû à eux, et à eux seuls qui ont tout fait pour attiser la passion populaire.

Ah ! que nous reconnaissons bien là les principes libéraux, subversifs et arbitraires avant tout,

Ceux qui se sont portés à de tels excès, sont sans aucun doute des voyous, mais des voyous dont les plus basses passions ont été attisées par les articles du *Soleil*, de *La Vigie*, du *Canada* et par la résolution stupide des clubs libéraux de Québec.

Et à présent que le coup est fait et que l'opinion publique, à bon droit révoltée, est en mesure d'en peser les conséquences, que voyons-nous ?

Ceux qui l'ont monté, ceux qui ont soufflé ce vent mauvais craignant avec raison que la tempête ne se déchaîne contre eux refusent de porter la responsabilité des actes qui ont été commis par des voyous agissant sur leurs conseils et à leur instigation.

Nous reconnaissons bien là l'application du grand principe rouge, liberté pour nous de baillonner tous ceux qui ne pensent pas comme nous.

La liberté du baillon, messieurs les rouges vous en usez et en abusez depuis assez longtemps.

L'opinion publique est fatiguée de ce régime arbitraire.

A bas les baillons !!!

A quoi assistons-nous, en effet, depuis quelques mois ? Lors de la dernière session de la législature de Québec alors qu'ils étaient l'immense majorité de la chambre d'assemblée, les rouges impuissants à se défendre contre les accusations plus graves les unes que les autres qui pleuvaient sur leur administration, n'ont-ils pas chassé de la galerie de la presse M. Dumont, représentant du seul journal conservateur de Québec, *L'Événement*, sous le lâche prétexte qu'il leur disait des vérités trop dures.

C'était un joli coup de force que cette application du baillon.

Durant la même mémorable session de la législature, un comité d'enquête a été formé pour s'enquérir de certains faits touchant la correspondance de l'Épine-Gouin-Prévost. Cette enquête a été conduite de façon telle que l'inculpé a été mis dans l'impossibilité de faire la moindre preuve.

Encore l'application du baillon.

Mais cette fameuse session ne devait pas prendre fin sans que le gouvernement commette un dernier acte qui en a été le digne couronnement.

Jean Sans-Tête se lève un jour en chambre et emplit l'enceinte parlementaire de la plus sale et de la plus basse accusation qui y ait jamais été prononcée.

Contre toutes les règles de l'honneur et de la dignité qu'il devait à sa qualité de ministre de la couronne, il accuse l'abbé Arts de Belgique d'être un ivrogne et un débauché, de vivre en concubinage avec des cousines à la mode de Bretagne.

L'abbé Arts informé de ce fait, se plaint dans un puissant réquisitoire à l'adresse du premier ministre et demande qu'on lui permette de défendre son honneur outragé. Le gouvernement refuse. Encore l'application du baillon.

Que faut-il penser maintenant de l'injustice qui a présidé en maîtresse dans la conduite du procès Asselin.

Toute l'administration de la justice provinciale a été mise en branle pour arriver à arracher au jury un verdict de culpabilité contre l'accusé. Le procureur-général, contre toute règle suivie jusqu'ici est intervenu dans la cause, il y est venu témoigner personnellement contre toutes les règles de la procédure criminelle ; le *Nationaliste*

va plus loin et l'accuse de s'être parjuré.

Oui, tout a été mis en œuvre, les baillons ont été appliqués, mais cette fois sans succès.

N'est-ce pas maintenant faire déborder la mesure, n'est-ce pas le comble de l'arbitraire que de dire à Bourassa, ou à tout autre homme qui se permet de différer d'opinion d'avec le gouvernement : Saint-Roch de Québec, c'est la division électorale de Laurier, c'est son royaume ; les citoyens de cette division sont nos vassaux, vous n'avez pas le droit d'aller là, exposer votre manière de voir sur les questions politiques du jour.

C'est bien pourtant ce qui a été fait.

La résolution adoptée par les clubs libéraux convoqués en assemblée plénière restera là pour le prouver ; elle restera comme le plus imposant monument de partisanerie politique, aveugle et arbitraire, comme le monument unique de la bêtise humaine.

Nous n'avons rien à envier à la province voisine. L'acte qui vient d'être commis par les rouges de Québec, éclipsera en fanatisme stupide tout ce qui pourra être fait durant un siècle à venir par les fanatiques ontariens.

Cette semence mauvaise portera ses fruits.

L'assemblée de Saint-Roch de Québec restera mémorable parce qu'elle est le point de départ proprement dit de la lutte qui va s'engager contre le régime des baillons.

Ceux qui ont ainsi semé le vent vont récolter la tempête et ça ne sera que justice.

L'assemblée Conservatrice de Sainte-Rose

—L'assemblée conservatrice tenue à Sainte-Rose, dimanche dernier, par l'hon. M. Leblanc et ses amis a réuni 2,500 auditeurs environ, tant du comté Laval que de Deux-Montagnes et de Terrebonne.

Contrairement à l'assemblée tenue la veille par M. Gouin à Châteauguay, l'auditoire de l'assemblée de Sainte-Rose ne se composait pas en majorité de membres des clubs de Montréal, mais de citoyens de la campagne venus là malgré la pluie, et à leurs frais et dépens pour entendre les orateurs discuter la politique provinciale.

Les deux principaux orateurs de la journée ont été l'hon. P. E. Leblanc et J. M. Tellier, le distingué député de Joliette.

M. Emile Léonard, député fédéral de Laval, s'était chargé de présenter les orateurs ; ce qu'il fit avec le talent qu'on lui connaît. Il a fait remarquer que le village de Ste-Rose, château fort conservateur, était le meilleur endroit d'où devait partir le premier coup de canon du camp conservateur.

M. TELLIER,

que la foule était impatiente d'entendre, est acclamé quand il paraît sur le devant de l'estrade.

Après avoir félicité son collègue, M. Leblanc, du courage qu'il a toujours déployé depuis 25 ans pour le triomphe de la cause conservatrice, le député de Joliette attaque aussitôt la discussion de la politique provinciale.

Il fait d'abord remarquer qu'il est souverainement important pour l'électorat de s'intéresser aux questions qui se discutent au parlement de Québec, puisque ce parlement est la sauvegarde de notre nationalité. Ainsi, c'est au parlement de Québec que se votent toutes nos lois d'instruction, toutes nos lois civiles, toutes nos lois municipales, enfin toutes nos lois qui distinguent notre province des autres dans la Confédération.

Rappelant alors les élections de 1900 et de 1904, l'orateur fait remarquer qu'elles n'ont pas été des redditions de compte régulières, puisque le peuple, à qui ces comptes étaient rendus n'a pas eu le temps d'en faire une vérification directe ; il n'a pas eu le temps de se renseigner.

Maintenant, s'il faut en croire la rumeur, on serait encore à la veille d'une élection générale dans la province. L'orateur dit qu'il a peine à croire une telle rumeur, parce que le gouvernement n'a aucun motif à mettre devant l'électorat pour justifier une telle action.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. GOUIN

Rendant compte de son administration, le premier-ministre l'a comparée à celle des conservateurs, et il prétend qu'il a administré, lui sans emprunt, sans déficit, sans taxes et en diminuant la taxe.

M. Gouin nous défie de le démentir sur ce point, eh bien, dit M. Tellier, je relève ce défi, et c'est bien modestement que je croise le fer avec le premier-ministre. Aux déclarations du premier-ministre j'oppose une dénégation catégorique. L'hon. M. Gouin dit que son parti n'a pas emprunté depuis 1897 ; mais n'est-il pas vrai que le 30 juin de cette année, le gouvernement libéral empruntait tout de suite après quelques semaines de pouvoirs, la somme de \$700,000. Et le premier-ministre peut-il dire que c'était

pour payer les dettes de l'administration conservatrice, alors qu'au 30 juin 1898, qui représente le dernier exercice du régime conservateur, les libéraux trouvèrent dans le trésor la somme de \$1,291,000.

Maintenant, M. Gouin accuse les conservateurs d'avoir augmenté la dette.

Or, si M. Gouin veut parler en honnête homme, il fait une erreur, et s'il veut jouer sur les mots il dit vrai. Ainsi peut-on accuser le gouvernement d'augmenter la dette quand il emprunte aujourd'hui \$100 pour payer une dette d'hier de \$100. La vérité sur l'exposé des chiffres de M. Gouin est celle-ci. Il est vrai que la dette de 1897 était augmentée de \$1,850,311, mais voici comment cela s'explique. En arrivant au pouvoir, les conservateurs ont dû payer à des compagnies de chemins de fer \$200,000 de subsides, votés sous l'administration libérale, qui les a précédés. Le premier-ministre accuse aussi les conservateurs d'avoir toujours soldé leur administration avec des déficits, eh! bien, c'est encore là une fausseté. Ainsi les conservateurs ont détenu le pouvoir durant cinq ans, dont ils sont responsables exclusivement de quatre, et durant ces quatre années, les comptes publics démontrent un surplus de \$1,200,000, tandis qu'aujourd'hui ils accusent un surplus de \$900,000 pour neuf ans. Et ce surplus de \$900,000, de quoi se compose-t-il si ce n'est du produit de la vente de notre domaine public, de 2,300 milles carrés ont été vendus en 1906.

Pour se justifier d'avoir vendu plus de bois que les conservateurs M. Gouin déclare que le régime libéral l'a vendu plus cher. Mais est-ce du au gouvernement libéral si le prix du bois est augmenté à cause des progrès de l'industrie?

M. Gouin en faisant le compte des recettes de son administration a bien soin de tenir compte du produit des taxes, tandis qu'il ne les compte pas quand il s'agit de l'administration conservatrice. Les libéraux ont qualifié les conservateurs de taxeurs, et pourtant les comptes publics sous leur administration, démontrent qu'ils ont perçu plus de taxes que les conservateurs.

Quant aux dépenses ordinaires, si les conservateurs en ont augmenté le prix, c'est qu'ils avaient à faire face à des obligations contractées avant eux, par exemple les subsides aux chemins de fer.

M. Tellier accuse aussi le gouvernement Gouin d'avoir amoindri l'assemblée législative qui est devenue plutôt un bureau d'enregistrement pour les mesures d'intérêt privé.

En terminant, l'orateur invite l'électorat à s'intéresser à la discussion des affaires provinciales pour le plus grand bien de notre nationalité.

Des acclamations nombreuses et enthousiastes ont salué M. Tellier quand il a repris son siège.

Le manque d'espace nous oblige à remettre à la semaine prochaine la publication du remarquable discours prononcé par l'hon. P. E. Leblanc à cette assemblée.

—A une assemblée du conseil de

PAR-ÇI, PAR-LÀ

Le Canada termine son article éditorial de mercredi contenant une appréciation de l'assemblée de St-Roch en ces termes: "Somme toute, l'assemblée de St-Roch a prouvé que la fouie ne raisonne pas et qu'on ne doit pas la provoquer."

L'assemblée de Saint-Roch a prouvé autre chose et de façon bien plus claire. Elle a prouvé que l'intervention de Bourassa dans la politique provinciale a mis au cœur des rouges, une rage telle, qu'ils ne raisonnent plus leurs actes. La conduite du *Soleil* de la *Vigie*, du Canada, des clubs libéraux en sont la meilleure preuve.

Elle a prouvé que le gouvernement de Québec craint que la lumière se fasse sur son administration ténébreuse.

L'incident qui a suivi l'assemblée Bourassa à Québec, et qui s'est déroulé au Frontenac menace de se continuer devant les tribunaux.

MM. Armand Lavergne, député de Montmagny, et Alleyn Taschereau nient dans *L'Événement* du 6 août la version donnée par M. d'Hellecourt de l'incident du Château Frontenac.

M. Lavergne affirme que s'il ne s'était pas jeté entre M. Taschereau et M. d'Hellecourt, ce dernier eût été frappé une deuxième fois et plus rudement que la première.

Le député de Montmagny menace le rédacteur du *Soleil* de poursuite judiciaire s'il ne rétablit pas les faits dans son journal.

Jean Sans-Tête a été vu à son domicile de "Villa Regina" samedi et dimanche dernier.

C'est donc qu'il n'était pas à l'assemblée de Chateauguay. Pourquoi n'y était-il pas?

L'hon. M. Gouin craint-il de paraître en public flanqué des binettes de MM. Turgeon et Prévost?

Pourtant c'est bien le cadre qui convient à la mère Gouin. Nous ne pouvons nous représenter la sympathique figure de M. Gouin que dans cet encadrement.

La *Patrie* faisait judicieusement remarquer à M. Gouin qu'il ne lui était presque pas permis d'invoquer ce que les conservateurs ont pu faire il y a dix ans, pour s'excuser d'avoir fait la même chose ou même pis encore.

—St-Janvier

—A une assemblée du conseil de

paroisse tenue le 5 août courant M. Benjamin Cardinal a offert sa résignation qui a été acceptée non sans regret par le conseil.

L'on s'est occupé immédiatement de remplir la vacance créée par la démission de M. le maire.

Sur proposition de M. Wilfrid Robert, secondé par M. Damase Desjardins, M. Zénon Cardinal fils du maire démissionnaire a été élu conseiller en remplacement de son père.

Un amendement a été fait à la première proposition par M. Toussaint Bétié, secondé par M. Athanase Bétanger, proposant M. Joseph Forget en remplacement de M. Benjamin Cardinal; l'amendement a été perdu par le vote du président M. Damase Desjardins.

—M. et Madame Alonzo Hurtubise de Chapleat, Madame Adrien Bertrand et Madame Lévesque, de North Bay, sont en promenade pour une quinzaine chez M. Joseph Forget.

—Mademoiselle Rosa Thérien est en promenade pour une couple de semaines dans sa famille.

Ste-Adele

Sont en ce moment à l'hôtel Aubert. MM. J. H. Kennedy, Miss et M. Kennedy, Mrs T. E. Kelley, Master C. Kelley Mr. E. R. Gunning, Mr. H. Desrosiers, E. Kennedy Miss T. Leduc, Miss G. Leduc, Mrs A. Senecal O. Marin, J. P. Kennedy, Miss Ella Kennedy, master C. Kennedy, Mrs A. Hancock, Misses Hancock R. M. Hancock, Mr A. Chabot Master E. Chabot, Miss Martin, Durand Mr Mrs Lefebvre, M. et Mrs Brossard.

Banque d'Hochelaga

ST-JEROME

Capital autorisé . . \$4,000,000
Capital payé . . . 2,500,000
Fonds de réserve. . . 1,800,000
Actif total 20,000,000

DIRECTEURS :

MM. F. X. ST-CHARLES, Président.
ROBT. BICKERDIKE, Vice-Président.
HON. J. D. ROLLAND, J. A. VAILLANCOURT, A. TURCOTTE, E. H. LEMAY, J. M. WILSON.

Escompte le papier de commerce et prend un soin spécial des collections.

Echange les chèques, vend des Mandats (Money Orders) et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde.

L'intérêt sur les Dépôts d'Épargne est payé quatre fois par année

Les 1er mars, 1er juin, 1er septembre et 1er décembre.

Les dépôts peuvent être retirés en tout temps sans avis.

Les affaires transigées par la malle sont traitées avec un soin particulier et reçoivent une attention immédiate.

Alex. Lefort,

GERANT.

J. A. Beaulieu
AVOCAT
Bureau Edifice LA PRESSE,
Rue St-Jacques, Montréal.
Suit toutes les cours du district de Terrebonne.

J. L. St-Jacques, L. L. L.
AVOCAT
LACHUTE, P. Q.
Bureau à Ste-Scholastique le samedi.

NANTEL & ROCHON
Avocats
ST-JEROME, Co. TERREBONNE

J. V. Léonard
Avocat
ST-JÉRÔME, Co. TERREBONNE.

TEL. BELL No. 60.
L. L. Legault, B.C.L.
AVOCAT
LACHUTE, Que.

Geo. N. Fauteux
Notaire
ST-EUSTACHE
Argent à prêter et très bons placements sont constamment offerts.

HOTEL DU NORD
C. BONENFANT, Prop.

Accommodation de première classe pour voyageurs.
Spécialité : Table de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.
Tel. Bell No. 74. ST-JEROME, P. Q.

HOTEL BELLEVUE
P. LAPOINTE, Prop.

Accommodation de première classe pour voyageurs.
Voitures à tous les trains.
Vins, Liqueurs et cigares de choix.
Tel. Bell No. 65. ST-JEROME, P. Q.

Hotel du Marché
CHS. GAUTHIER, PROP.

Vins, Liqueurs et Cigares de choix.
Près du Marché, ST-JEROME, P. Q.

HOTEL G. P. R.
E. LADOUCEUR, PROP.

Chambres et Pension de première classe.
Vins, Liqueurs et Cigares de choix.
Près de la gare, ST-JEROME, P. Q.

Hotel St-Jérôme
JOS. DEBIEN, PROP.

Chambres et pension de première classe.
Vins, Liqueurs et Cigares de choix.
Deux beaux chevaux gris pour mariages et comparages.

COIN ST-GEORGES ET CONCEPTION
ST-JEROME, P. Q.

Dr. P. E. BOUSQUET
SPÉCIALISTE
(Associé de la Clinique de l'Hôtel-Dieu.)
Maladies des Yeux des Oreilles du Nez et de la Gorge.
101 rue St-Denis, - MONTREAL.
TELEPHONE BELL 2224 EST
Bureau de Consultation : 2 à 6 hrs. l'après-midi.



Pour vos impressions de toutes sortes adressez-vous à

J. H. A. LABELLE

IMPRIMEUR

SAINT-JEROME, P. Q.

**Grand choix de Calendriers
pour 1908**



CHAPITRE DES ENTREVUES

(Du Nationaliste)

Où il est démontré que le gouvernement de la Province de Québec a bel et bien tenté de soutirer \$60,000 au syndicat belge.

La poursuite de M. Gouin contre la Patrie donne un regain d'actualité et d'intérêt à la désormais fameuse affaire de la Caisse Electorale.

Et de nouveau la question se pose, impérieuse et plus angoissante que jamais, de savoir si, oui ou non, le gouvernement provincial a tenté d'extorquer soixante mille piastres à un syndicat étranger. Nous allons tâcher d'y répondre avec tout le calme et toute l'impartialité que réclame un sujet aussi grave.

La preuve produite jusqu'ici dans cette affaire comprend, d'un côté le témoignage et les lettres du baron de l'Épine, et, de l'autre, les dénégations de M. Turgeon et de M. Gouin.

Entre la parole de MM. Turgeon et Gouin et la parole de M. de l'Épine — bien que celui-ci soit l'ancien ami et commensal de M. Turgeon — il n'y a pas à hésiter : nous devons prendre la parole des ministres. Pour nous, c'est incontestable, et, s'il n'y avait en présence que ces deux messieurs et M. de l'Épine, l'affaire serait tout de suite réglée.

Seulement, il y a un autre élément de preuve : ce sont les lettres — la correspondance échangée entre M. de l'Épine et les membres du syndicat belge d'une part, et M. Prévost, M. Turgeon, M. Obalski, d'autre part. Or, ces documents, à leur face même, semblent établir au-dessus de tout doute une tentative de boodlage parfaitement caractérisée.

Mais peut-être ces lettres sont-elles fausses ? Voyons un peu. En voici d'abord un grand nombre qui portent la signature même de M. Turgeon. En voici d'autres dont M. Turgeon lui-même, au cours du procès Asselin, a dû admettre l'authenticité. Enfin, il en reste plus d'une centaine adressées par M. de l'Épine au syndicat, ou par le syndicat à M. de l'Épine, et où il est question à tout bout de champ des soixante mille piastres de la Caisse Electorale — ou de la Caisse Noire. Celles-ci, de l'Épine les aurait peut-être inventées ? Supposition qui ne tient pas debout devant un instant de réflexion. Comment voulez-vous qu'un homme — si canaille qu'on veuille bien le croire — puisse confectionner, simplement par vengeance, une centaine de lettres, la plupart très longues, traitant au jour le jour d'événements qui remontent à deux ans — où tout est précis — où l'on chercherait en vain la moindre contradiction — et où tous les faits s'enchaînent admirablement ? Le plus grand génie y échouerait.

Il est certain que ces lettres sont authentiques : quand même le baron l'aurait voulu, il n'aurait pas pu les inventer. Et cette conclusion, pour quiconque a vu ces documents, s'impose avec tellement d'évidence — la chose est tellement claire — que l'avocat de la Couronne lui-même dans le procès Asselin, M. Alexandre Taschereau, n'a pu faire autrement que de l'admettre. Voici le texte même de ses paroles à ce sujet :

Le baron de l'Épine, nous savons maintenant ce qu'il a voulu faire : il a voulu carotter ses concitoyens belges. Toutes les lettres qu'il a produites ici je ne dirai pas qu'elles sont fausses, ELLES SONT VRAIES, LES LETTRES QUE LE BARON DE L'ÉPINE A ENVOYÉES A SES AMIS EN BELGIQUE ET LES LETTRES QU'IL A REÇUES D'EUX, CES LETTRES SONT VRAIES, JE NE LE NIE PAS, mais le baron a dit à ces gens-là : " Je suis entremetteur entre vous et le gouvernement de la Province de Québec ; je ne puis obtenir ceci que si vous payez soixante mille piastres, payez-les-moi."

Et M. Taschereau continue en disant que le baron de l'Épine voulait simplement extorquer ces soixante mille piastres en déclarant fausement au syndicat que les ministres exigeaient cette somme comme pot-de-vin.

Hypothèse très admissible à première vue — puisqu'il est entendu que le Baron est capable de tout faire.

Seulement on oublie un détail important : c'est qu'il existe, PARMI CES DOCUMENTS DONT M. TASCHEREAU ADMET L'AUTHENTICITE, une lettre, datée du 9 juin 1906, dans laquelle M. De Jardin, président du syndicat, qui retournait alors en Europe à bord du " Virginian ", parle à M. de l'Épine, en toutes lettres, des soixante mille piastres de la Caisse Noire.

Or, M. De Jardin venait alors de passer trois mois au Canada, il avait eu ici plusieurs entrevues avec M. Turgeon et avec d'autres personnages importants. Comment en discutant avec ces messieurs les conditions de la concession projetée, aurait-il pu passer sous silence cette clause de la C. E., qui représentait pour le syndicat un déboursé supplémentaire pour \$60,000 ? Comment aurait-il pu faire pour ne pas découvrir la supercherie du baron si vraiment il y a eu supercherie ?

Deux conclusions principales ressortent de tous ces faits : c'est d'abord que les lettres du Baron sont authentiques (M. Taschereau lui-même l'admet), et c'est ensuite qu'elles disent la vérité (les déclarations de M. De Jardin postérieures à ses entrevues avec M. Turgeon le démontrent).

Et c'est en nous appuyant sur ces deux conclusions que nous nous croyons justifiable de penser que le

gouvernement de la province de Québec a bel et bien tenté d'extorquer soixante mille piastres au syndicat en question.

La poursuite intentée à la Patrie par M. Gouin n'est qu'un immense bluff.

Ce procès n'aura pas lieu de sitôt. On veut bien essayer de donner le change à l'opinion publique mais on n'osera jamais remuer davantage le pot-aux-roses.

PIERRE BEAUDRY.

FEU ELIE LATOUR

M. Elie Latour, marchand et manufacturier est mort à Saint-Jérôme, le 5 août, à l'âge de 69 ans et neuf mois.

Après une vie absolument remplie, il était venu se fixer en la ville de Saint-Jérôme, il y a environ quatre ans.

M. Elie Latour était né à Sainte-Anne des Plaines dans le comté de Terrebonne le 24 décembre 1837. Il avait commencé à travailler comme apprentis forgeron chez son frère Édouard Latour, à Terrebonne puis ensuite au village de Saint-Janvier. A peine âgé de dix-neuf ans, il était venu se fixer à l'extrémité nord de la paroisse de St-Jérôme, et en 1860, il épousait Mlle Philomène Nantel.

Après des débuts pénibles dans un pays absolument nouveau alors, il se vit à la tête d'un commerce important. Il a grandi avec la région qui l'entourait ; aussi il est peu de colons des paroisses du nord depuis Saint-Jérôme jusqu'au Rapide de l'Orignal et la Ferme-Neuve qui ne le connaissait pas et peu aussi qui ne lui devaient pas un service. Car à part sa grande générosité, son bon cœur, sa gaieté et son affabilité en avait fait un homme populaire dans toute la région du nord. M. Elie Latour était un homme d'une intelligence remarquable et aimant par dessus tout le progrès et l'avancement. Toutes ces qualités réunies à une activité vraiment extraordinaire avaient fait de lui un homme vraiment remarquable qui était parvenu à étendre ses relations commerciales dans toutes les paroisses les plus distantes de de la région de Labelle et même jusqu'au Témiscamingue.

Pour continuer ses traditions d'honorabilité et de progrès dans les affaires, il laisse trois de ses fils, Henri, Raoul à St-Jérôme, Rodrigue à Huberdeau et ses deux gendres G. A. Bastien à St-Faustin et Osias Larivière à Ste-Agathe.

Il laisse derrière lui pour le pleurer une famille qui se compose de huit enfants survivants d'une famille de treize des fils de feu Napoléon Latour l'ainé de ses enfants Rodrigue Latour, Mme Osias Larivière, Mme Gilbert A. Bastien, Henri, Alphonse Raoul Valerie, le Dr Guillaume Latour et aingt-huit petits-enfants.

M. E. Latour était le beau-frère de M. l'abbé Antoine de l'hon G. A. Nantel W. B. Nantel, teu J. P. Nantel bien connus à St-Jérôme, Jules et Maximin Nantel, colons du Nominique de M. Louis Beaulieu hôtelier de Ste-Agathe et Saint-Jérôme et de M. David Rochon autrefois cultivateur de St-Jérôme.

En politique, M. Elie Latour issu d'une famille libérale, né et élevé à Ste-Anne des Plaines avait donné ses sympathies de jeune homme au parti libéral, mais étant établi en pleine région de colonisation, dans le temps, et, se rendant bien compte des grands travaux de l'honorable M. A. N. Morin de l'hon M. J. A. Chapleau et du curé Labelle et ensuite de M. G. A. Nantel, il mit sa grande intelligence et son esprit de progrès au service du parti conservateur dès 1882.

Notre ami regretté M. Elie Latour, dont nous publions plus haut la biographie a eu mercredi des funérailles qui resteront comme un hommage non équivoque de la haute considération dont il jouissait de la part de ceux avec qui il a été en contact durant toute sa vie. En effet presque toute la paroisse de Saint-Hippolyte et les citoyens de Shawbridge assistaient à ses funérailles.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt par le Révérend M. de la Durantaye, curé.

Le cortège qui accompagnait la dépouille mortelle était l'un des plus imposants que nous ayons encore vu à Saint-Jérôme.

Conduisaient le deuil : Les fils du déf. Rodrigue de Huberdeau, Henri, Raoul, Alphonse et Dr Guillaume Latour ; ses gendres M. M. Ozias Larivière de Sainte-Agathe et G. Anastase Bastien de St-Faustin, ses beaux-frères l'Honorable G. A. Nantel, W. B. Nantel C. R. maire de Saint-Jérôme, Louis Beaulieu ; ses petits fils Yves Raoul et Léopold Latour, René Bastien, Louis Joseph et Hervé Larivière ses neveux, M. M. Gédcon Rochon avocat St-Jérôme, Elie Rochon Ste Thérèse Joseph B. Nantel, et Léopold Nantel, Célestin, Clovis et Guillaume Beaulieu, Alfred Latour de Montréal Léon Allary et Octave Allary de Ste-Anne des Plaines Jean Latour, Benjamin Latour Ste-Thérèse, Cyrille Bisson St-Vincent de Paul, René Beaulieu, et un grand nombre d'autres parents.

Les porteurs étaient M. M. Stanislas Huot, Eugène Taillon, Calixte Labelle, Joseph Labelle, Alfred Touchette et Frédéric Charbonneau.

Remarqués dans le cortège outre les plus notables citoyens de Saint-Jérôme, Shawbridge : W. F. Alexander, Jos Clary, James Scoot, Sam. Stéveans Jos. Stéveans, C. L. Girard, R. Robinson, Jos. Tanguay, Honoré Lesage, Jules Lesage, Honoré Clavel, John Hammond etc.

Presque toutes les familles de la paroisse St-Hippolyte étaient représentées. M. Edmond Brosseau de St-Sauveur France Latour Phidime Morin Alphonse Aveline Moïse Deschambault père et Moïse Deschambault fils de Ste-Adèle.

Pierre C. Bohemier et Avila Bélisle de Ste-Agathe des Monts.

M. Jos Meilleur de St-Jovite, Révérend curé Octave Labonté de St-Janvier et Rév. F. X. Labonté vicaire, Albert Ouimet.

Edmond Labonté de Ste-Thérèse. Dr Joseph David de Ste-Rose ; Dr Gustave Valois de Lachine E. Olivier Faucher de Montréal de la maison Faucher et fils, M. Allan représentant de la maison Tudhope de Orillia Ontario.

Au service funèbre le Révérend M. Plante officiait assisté des Rév. F. X. Labonté et Eugène Thérien comme diacre et sous-diacre.

M. Chs Ed. Marchand était à l'orgue. Un chœur puissant à très bien rendu la messe des morts de Perrault.

Les solistes étaient M. M. Jos. Fortier protonotaire de Sainte-Scholastique et P. F. E. Petit N. P.

LA NATION assure à la famille du regretté défunt ses sympathies les plus sincères.

Monument Labelle

" Loin de s'enorgueillir de ses succès, le curé Labelle sait en faire remonter la gloire à Dieu, la cause première et l'auteur de toute grandeur. Les connaissances théologiques du Curé Labelle sont très profondes, et il a souvent eu occasion d'élucider des questions fort difficiles, Monseigneur d'Ottawa l'a honoré de sa confiance en lui déléguant une partie de ses pouvoirs, aux fins d'ériger des paroisses canoniques dans la partie sud de son diocèse.

" Il est d'une affabilité engageante, et sait toujours trouver des instants pour parler de tout ce qui peut vous intéresser. Toujours prêt à rendre service au plus humble de ses paroissiens, il dépasse dans sa générosité les limites de sa fortune, qu'il ne se donne jamais le temps de calculer.

" Il reçoit avec une charmante bonhomie, dont la cordialité tient lieu de tous les raffinements de la civilité. " Quand sa cave est vide, son fumoir est bien garni, et il est aussi à l'aise, dans un cas comme dans l'autre, pour recevoir les plus illustres personnalités du pays. " Ajoutons que sa digne mère qui préside à l'administration intérieure de sa maison, contribue, par sa politesse et ses prévenances, à faire du presbytère de St-Jérôme l'hôtel le plus achalandé des paroisses environnantes. Les prêtres du voisinage et les hommes importants de la Province viennent souvent s'y instruire et s'y égayer." (D)

Nous voyons, par ces quelques lignes, le beau et noble caractère du bon curé Labelle, les charmantes qualités de son cœur et les heureuses dispositions de son intelligence. Il est rare de rencontrer, dans la société, un homme aussi désintéressé des biens de ce monde, aussi dévoué aux intérêts de ses compatriotes, aussi attaché aux principes religieux. Le curé Labelle a tout sacrifié pour la gloire de la Religion et de la patrie. Soyons donc reconnaissants et honorons la mémoire de nos grands hommes.

Docteur J.E.F.

—Pour impressions de toutes sortes, adressez-vous à J. H. A. Labelle, imprimeur de LA NATION, St-Jérôme.

St-Thérèse

Nous sympathisons de tout cœur avec nos concitoyens de Sainte-Thérèse qui viennent d'être cruellement éprouvés par la destruction totale par l'incendie de leur manufacture de meubles. " Dominion Furniture Coy"

Cette fabrique employait au delà de cent ouvriers qui se trouvent aujourd'hui sans ouvrage.

On évalue les pertes causées par cet incendie à environ cent mille dollars.

Comme on le voit c'est un dommage considérable causé au progressif village de Sainte Thérèse.

Il est à espérer que les gens à l'esprit d'avancement qui ont présidé à la mise en opération de cette magnifique industrie ne se laisseront pas décourager par ce malheur et que d'ici à quelques mois la Dominion Furniture renaîtra de ses cendres pour la plus grande prospérité de nos entrepreneurs voisins.



La Gomme à Mâcher
BODE
Le Trait d'union de l'Amour

Si vous souffrez de Maladies de l'Estomac

Aigreurs, Manque d'Appétit, Mauvaises Digestions, Migraines, Constipation

Les Amers Indigènes

Vous Guériront Assurément.

En vente partout, 25 cents le paquet. Franco par la maille sur réception du montant.

Laboratoire Lachance,
87, rue St-Christophe 12-07 MONTREAL.

N'OUBLIEZ PAS

que nous avons déménagé dans de spacieux entrepôts :—
373 rue St-Paul, coin St-Sulpice
où vous trouverez **Fourrures**
tous les genres de

Pardessus et Manteaux
en Houton de Perce pour Dames
Une spécialité de notre maison.

Nous Payons les plus hauts prix du marché pour **Fourrures Brutes**

McCOMBER & CUMMINGS, MONTREAL.

"LE CASTOR"

Tabac Canadien Rouge Quesnel



Le plus riche en arôme.
Le plus agréable à fumer.

5 CTS

LE PAQUET.

Essayez-le : Vous l'adopterez !

Tabacs en Feuilles ROUGE HAVANE QUESNEL

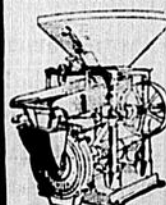
Nous avons un assortiment considérable des meilleurs sortes de Tabacs en Feuilles, en Rôles et en Menottes. Nous invitons le commerce à demander Prix et Echantillons.

LABRECQUE & PELLERIN
NEGOCIANTS EN GROS
615 rue Ontario Est, MONTREAL, Canada.

Moulinage "Champion"

Medaille d'Or Chicago 1903, d'Argent Paris 1900.

La meilleure au monde.—Strictement garantie pour



Cultivateurs Eleveurs Meuniers

fonctionne parfaitement avec moulin à vent, moteur électrique, engin à vapeur, engin à l'huile ou à gazoline.

Moud : Orge, Blé d'Inde, Blé d'Inde en épis concassés, Avoine, Pois, Seigle, Sarrasin. Elle dépense peu de pouvoir, donne pleine satisfaction.

Demandez catalogue, liste de prix et attestation.

S. VESSOT & CIE, Joliette, P.Q.

A. BÉLANGER

J. ALF. BÉLANGER

A. Bélanger & Co.

PROPRIETAIRES

DE LA

SOURCE ST-GEORGES
(Eau Minérale)

ET

Il boit de l'Eau Minérale St-Georges. **Manufacturiers de toutes sortes d'Eaux Gazeuses.**

MARCHANDS EN GROS

DE

TOUTES SORTES DE CIGARES.

EMBOUTILLEURS DE LA BIÈRE

MONTREAL

Téléphone Bell No. 2.

Boîte de Poste No. 19.

Papineauville, Que.



Il boit des eaux falsifiées

RHUMATISME INFLAMMATOIRE

guéri en quelques heures à l'aide de l'**Elixir Anti-Rhumatique** du Dr Joseph Comtois, qui fait une spécialité du Traitement du Rhumatisme Aigu, Chronique, Artériel, Inflammatoire, Musculaire, Goutteux, ainsi que du Lambago et de la Sciatique. \$2.50 la bouteille. Demandez-le à votre pharmacien, ou à M. le Dr JOSEPH COMTOIS, 1038 rue St-Jacques, angle de la rue Atwater, Montréal. Consultation chez lui, à domicile ou par correspondance.

Poudre à Pâte "Condor"

Celle qui donne les plus belles pâtisseries. Incomparable, Economique.

25c. LA LB.

Dans toutes les bonnes Epiceries.

LA CIE E. D. MARCEAU, LIMITEE MONTREAL.

Canada-Feu

"Cie d'Assurance Mutuelle" Polices émisses—Système comptant—Sans responsabilité.

Pertes payées promptement et avec libéralité. Cette Compagnie émet des Polices à des taux de 20% à 40% plus bas que ceux de la combine des Assurances-Feu. Ne placez pas vos Assurances-Feu sans connaître ses taux.

Siège Social : 9 Boulevard St-Laurent, Montréal.

Pour renseignements, adressez-vous à **MM. J. E. PARENT, N. P., St-Jérôme, A. FORGET, Châteaueuil.**

Etaux de Bouchers

Notre conseil vient d'adopter une résolution à l'effet d'amender le règlement concernant l'établissement d'étaux privés dans divers quartiers de la ville. Cette question semble soulever beaucoup de discussion dans le monde des bouchers qui sont les premiers intéressés. A notre avis l'état de chose qui existait autrefois n'aurait jamais dû être changé. Nous croyons avec raison, je pense, que la ville ne couvre pas une superficie de terrain assez considérable pour que tout le public n'aille pas s'approvisionner au marché.

Mais étant donné qu'il y a trois ou quatre ans un règlement a été passé par le conseil à la demande même des bouchers pour la tenue d'étaux en dehors du marché; étant donné que des particuliers ont fait des dépenses d'installation assez considérables, le conseil serait-il justifiable aujourd'hui de rappeler ce règlement. Evidemment il y aurait injustice en le faisant.

Le conseil a cependant amendé ce règlement pour un cas particulier.

Au lieu de prescrire que ces étaux privés seront à 600 verges du marché le conseil a décidé de ne mettre qu'une distance de 500 verges comme pour le quartier Saint-Louis.

Dans l'ignorance du règlement notre concitoyen M. Edouard Clark venait de terminer une installation au coin de la rue St-Adolphe et Labelle. Toutes les dépenses étaient faites quand un protêt est signifié à la corporation pour interdire l'ouverture de cet étal.

Etant donné les circonstances particulières dans lesquelles se trouvait M. Clark, nous croyons que le conseil a pesé un acte juste en amendant le règlement comme il l'a fait.

Et si les confrères de M. Clark veulent bien y songer sérieusement ils en viendront à la conclusion que la majorité du conseil pouvait difficilement prendre une autre position que celle qu'elle a prise.

Il ne faut pas que la jalousie de métier nous chasse le peu de citoyens progressifs qui nous restent encore.

CONTRIBUABLE

Ste-Marguerite

—Nous venons d'apprendre que le curé de Ste-Marguerite doit quitter la cure très prochainement. Nous lui souhaitons du succès pour l'avenir.

—La commission scolaire a eu fort à faire dans une question qui menaçait l'intérêt de l'éducation chez un nombre assez considérable d'enfants. Il s'agissait de fermer les écoles 4, 6 et 10 de la paroisse. On alléguait que l'éducation laissait à désirer dans ces écoles. Heureusement que les commissaires en grande majorité se sont opposés au

projet et nous leur offrons nos plus sincères félicitations pour la solidité de leur jugement et leur administration sans reproche. Ils sauront remédier aux abus s'il y en a, mais ils ne négligeront jamais l'éducation si nécessaire chez la jeunesse de notre paroisse, malgré l'opposition de quelques illettrés.

—L'aqueduc construit à si grands frais ne peut pas fonctionner, ce qui entraîne une perte considérable pour les actionnaires. Les discussions à ce sujet vont leur train et tandis ce temps-là, rien n'avance. Les promoteurs du projet ont la figure longue de voir les travaux rater au moment où le besoin d'eau se fait le plus sentir. Prenons des experts, s'il vous plaît, et marchons.

—C'est à qui regretterait le plus la fermeture de l'hôtel; on s'en mord les pouces maintenant que le coup est fait, mais l'immense majorité de la paroisse jure de ne plus s'y laisser prendre. On a même offert des prix fabuleux pour avoir de la boisson dans un cas de maladie grave, mais l'hôtelier a encore sa tête, et puisqu'on lui a fait la politesse de lui fermer ses portes, il ne les ouvrira que lorsque la sottise des "criards" leur fera toucher du doigt la nécessité d'une licence d'hôtel.

—Nous avons le regret d'apprendre que le Docteur Hurtubise, qui était absent depuis quelque temps pour cause de maladie nous a quitté définitivement. Tout le monde l'admirait pour son dévouement aux malades, sa générosité, et son affabilité envers tous ceux qui le connaissaient. Nous lui souhaitons tout le succès qu'un gentilhomme mérite, et nous faisons des vœux pour son prompt retour à la santé.

Aux ouvriers de chemins de fer

Le directeur d'une ligne de chemin de fer, en Angleterre, disait un jour :

"Pas une goutte de sang ne souille les rails de notre voie, mais aussi pas une goutte d'alcool n'a été bue le long de la ligne pendant les 47 ans qu'elle a été exploitée"

De tels faits ne sont-ils pas démonstratifs?

Les Américains, qui sont des gens pratiques, ont compris le danger de l'usage de l'alcool.

Aussi plus de 150 lignes de chemins de fer, sur 377, défendent aux ouvriers l'usage de toute boisson alcoolique; elles n'admettent que des abstinents complets. Et le nombre d'accidents sur ces lignes est de beaucoup inférieur aux accidents des autres.

Ouvriers des chemins de fer, voulez-vous échapper aux accidents si nombreux qui vous guettent, voulez-vous éviter une chance sur deux d'y échapper?

Ne buvez pas d'alcool, ni avant ni pendant, ni après les heures de travail.

Dr VAN COILLIER.

—Une carte d'affaire est essentielle pour le commerce, vous en trouverez de tous les goûts et de tous les prix chez J. H. A. Labelle, imprimeur, St-Jérôme.

—Annoncez dans LA NATION organe du district de Terrebonne.

BUANDERIE SAINT-JEROME

Tout ouvrage fait à la main. Aucune machine ni ingrédients chimiques ne sont employés. RIDEAUX DE DENTELLE une spécialité. PRIX MODÉRÉS.

Geo. Lepage

Rue St-Georges,

ST-JEROME

Société des Frais Funéraires de Saint-Jérôme



\$1.50 par année pour votre famille

S'adresser à

Téléphone Bell No. 88.

JOS. TRUDEL

Entrepreneur de Pompes Funèbres

J. TRUDEL,

Directeur.

ST-JEROME

Encadrement d'images.

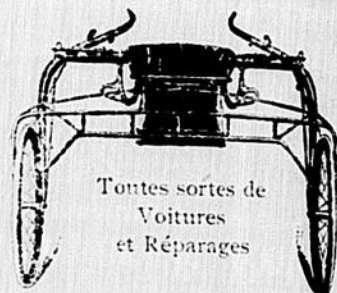
26-1-07

Felix Brunelle



SPECIALITÉ :
Sulkeys Bicycles et
Sulkeys de chemin.

FORGERON
VOITURIER



Toutes sortes de
Voitures
et Réparages

ST-EUSTACHE, P. Q.

R. GUENETTE FILS & CIE

MANUFACTURIERS
ENTREPRENEURS.

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Toirnage, Découpage, Meubles de toutes sortes, Etc.

Nous donnerons des estimés pour n'importe quel genre d'ouvrage en menuiserie.

CHEMIN DE LA MANUFACTURE ROLLAND,

Tel. Bell No. 03.

ST-JEROME, P. Q.

J. ART. BELANGER

MARCHAND DE
CHAUSSURES

Chaussures de toutes sortes et dans les derniers goûts pour convenir à toutes les bourses.

Agent pour la célèbre claque Jacques-Cartier.

150 RUE ST-GEORGES

Porte voisine de la Pharmacie Gilbert,

St-Jerome, P. Q.

THÉS CE LAIR
Les Thés, les plus Fins, CONDOR
les plus riches en Arôme de l'île Enchanteresse 20c., 25c., 30c., 35c., 40c., 50c., 60c. la lb. Dans toutes les bonnes Epicerias.
LA CIE E. D. MARCEAU, LIMITEE.
MONTREAL.

AVIS

Toute personne qui désire acheter une terre ou une propriété dans un village ou une ville, ou qui désire vendre sa propriété ou l'échanger pour un commerce quelconque, ferait bien de s'adresser à MM. Derouin & Lorrain, de St-Jérôme.

MM. Derouin & Lorrain sont en rapport avec les agents les plus compétents de Montréal et donne toujours pleine satisfaction.

Meunier & Rolland

MANUFACTURIERS..

PORTES ET CHASSIS,
JALOUSIES, MOULURES

Bois de Charpente, Bois préparé, Toirnage, Découpage, Etc.

Toutes sortes de travaux faits promptement et à des prix modérés.

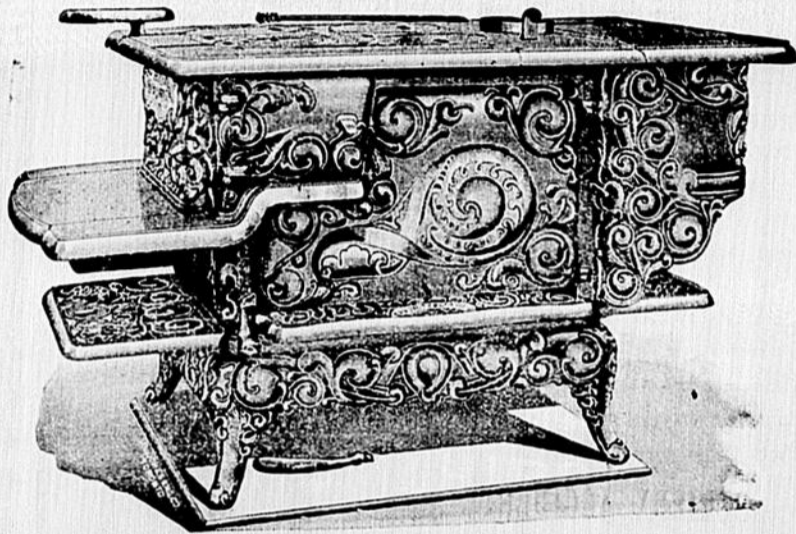
MEUNIER & ROLLAND

Ancienne manufacture Limoges, près de la ligne à farine de M. Maillé SAINT-JEROME.

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de

POELES DE CUISINE ET AUTRES,
 COURROIES POUR MOULINS,
 SCIES RONDES, DYNAMITE,
 FERRONNERIES, PEINTURES, VERNIS,
 FAIENCE, POTERIE VERRERIE,
 FERBLANTERIE, ETC., ETC.



Chaque poêle vendu est accompagné d'un certificat au sujet de la qualité et de la cuisson.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.
 LAMPES ELECTRIQUES de qualité supérieure pour 25c.
 BICYCLETTES **RED BIRD**, de Brantford, Ont.

Clous, Broche à clôture, Blanc de plomb, Huiles, Peinture préparée, etc., au prix du gros.

S. G. LAVIOLETTE.

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE, ST-JEROME

Telephone Bell No. 43

Boite de Poste No. 89

J. D. GUAY

MAGASIN GENERAL

193, 195, 197, 199, 201, 203 rue Labelle, ST-JEROME

Priestleys Wool Chiffon Cloth.

Well woven, Pure in Texture and Coloring, and of the best finish.

ALL LEADING
 SHADES,

INCLUDING

"ALICE"
 BLUE,

HELIO,
 GREENS,

FAWNS,
 &c.



Magasin départemental le mieux assorti de la ville contenant \$50,000 de marchandises.

MODES,
 ETOFFES À ROBES,
 TWEEDS,
 MANTEAUX,
 HARDES FAITES,
 CHAUSSURES,
 BIJOUTERIES,
 Etc., Etc.

Ayant l'avantage d'importer des centres manufacturiers je suis en position de vous vendre 10 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Un tailleur et une modiste de chapeaux sont attachés à l'établissement.

N'oubliez pas la devise de la maison :

" GRAND DÉBIT !
 PETIT PROFIT ! "

Agent de la SLATER SHOE CO., et de la SEMI-READY dans les hardes faites, le seul à St-Jérôme.

J. D. GUAY

ST-JEROME, P. Q.

Arthur Thibodeau

CONFISEUR EN GROS

Toujours en mains un assortiment considérable de Bonbons de toutes sortes. Aussi spécialité de fabrication sur commande sous le plus court délai.

PRIX TRES MODERES

ARTHUR THIBODEAU

CONFISEUR EN GROS

37 rue St-Sauveur, ST-JEROME.

La Maison P. Simard

EPICERIE DE GROS ET DETAIL

IMPORTATEUR DIRECT DE

VINS, LIQUEURS, EPICERIES, ETC.

Controle les meilleures marques de Brandies, tels que :
 CESAR COLLIN, COUSIN & FRÈRE, HAMEL GENTIBERT,
 GUIMOND & FILS, ETC. GRAND CHOIX DE SCOTCH
 JOHN DEWAR KILMARNOCK, McARTHUR, HUGH
 McADAM & CO., RHUM ST-GEORGES, BLACK JOE,
 LES GINS DE KUYPER, MELCHERS. GRAND CHOIX
 DE VINS PORT, CHERRY, CLARETS.

VIN GINGEMBRE, en caisse et au gallon.

Beau choix de Liqueurs Françaises, tel que :
 CHARTREUSE JAUNE ET VERTE, BÉNÉDICTINE, CREME
 DE MENTHE, CREME DECACAO, CURACAO, SHERRY
 BRANDY, ANISETTE, MARASCHINO, ETC.

**Les Epiceries sont de première qualité,
 à des prix raisonnables.**

Cette maison rivalise avec avantage avec les grandes maisons de Montréal pour les prix et la qualité de ses marchandises.

Les hoteliers et le commerce en général épargnent de l'argent en faisant affaire à cette maison. Un soin tout spécial à bien servir les clients. Tout le monde y est traité sur le même pied.

Une visite est respectueusement sollicitée.

A NOS ABONNES

Voyez, s'il vous plaît, sur la bande de votre journal l'indication de la date à laquelle votre abonnement est expiré.

Un ou deux dollars n'a probablement pas beaucoup d'importance pour vous, mais pour nous, c'est notre subsistance, c'est le moyen de continuer notre publication.

Un bon mouvement d'ensemble, s'il vous plaît, en nous faisant remise du prix de votre abonnement par le retour du courrier.

Echos du District

A Saint-Jérôme

—Notre ami M. Félix Tessier a eu la douleur de perdre un bébé de deux mois cette semaine.

—M. Albert Vaillancourt, fourreur, de Montréal, est en villégiature chez Mlle Emma Desrosiers.

—Mlle Bernadette Campeau, est de retour d'une promenade de huit jours chez ses parents de Montréal.

—M. Louis Laporte, un de nos anciens concitoyens, est décédé à Montréal, cette semaine. Son corps a été transporté ici mardi soir et a été exposé chez son frère M. Joseph Laporte.

Le service funèbre a eu lieu mercredi matin au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis. Le défunt laisser pour le pleurer deux fils et deux filles.

Nous offrons à sa famille nos meilleures condoléances.

—FRAMBOISÉS : Les permis pour aller cueillir des fruits dans le Domaine Parent ne coûtent que 10c par jour pour les grandes personnes et 5c pour les petits enfants. Il y a beaucoup de fruits mais toute personne doit avoir un permis que l'on obtient à la résidence du notaire Parent au Domaine.

—Madame Vve T. Labelle de Montréal passe une couple de semaines en villégiature chez son petit fils M. J. H. A. Labelle notre éditeur.

—M. Arthur Bélanger marchand de chaussures vu l'importance que prend son commerce est à faire à son magasin d'importantes améliorations. Nous lui souhaitons de marcher de succès en succès.

—M. et Mme Joseph Décary, de Montréal, et M. et Mme J. B. Léonard ont passé la semaine dernière en villégiature ici, les hôtes de leur père M. J. Bte Décary.

—L'AGENCE de la Bière et Porter Molson vient de nous être confiée. Nous invitons les Hoteliers, les Débitants et les Consommateurs de bonne Bière et Porter à venir nous voir. Spécialement, nous désirons vous faire remarquer que ces Bière et Porter sont embouteillés à la Brasserie Molson à Montréal.

Par conséquent, en vous servant de la Bière et Porter Molson, vous êtes certains d'avoir une marchandise en bonne condition et garantit vous donner entière satisfaction.

Nos prix sont bas.

C. E. LAFLAMME.



—M. Arthur Beaudry, employé dans le service civil à Ottawa, passe une quinzaine de vacance chez son père, M. Ant. Beaudry.

—Une grande tombola organisée par les Dames de Charité de notre ville, au bénéfice de l'hospice des Sœurs Grises, s'ouvrira dans la salle du marché, le 19 courant.

C'est une œuvre excellente que le soutien des pauvres, il n'en est pas certainement pas de plus belle et nous espérons que tous apporteront leur obole pour le soutien des déshérités.

A LOUER.—Le magasin autrefois occupé par feu M. Chs. Godmer, rue Labelle, près du Pont de Fer. S'adresser au Dr Denis Berthiaume, St-Jérôme.

—Une trentaine de nos concitoyens se sont rendus à Sainte-Rose, dimanche, pour entendre l'Hon. P. E. Leblanc, MM. J. M. Tellier, député de Joliette, J. A. Labelle, J. E. Léonard, député de Laval, discuter la politique provinciale.

Au nombre de ceux qui se sont rendus à Ste Rose nous remarquons MM. S. G. Laviolette, J. D. Guay, Pierre Simard, J. C. L. de Martigny, R. Mailhot, A. Lecault, Dr F. P. Vanier, J. E. Parent, N. P., Hector Labelle, Siméon Monette, etc.

—M. Jos. Fortier, protonotaire de Ste-Scholastique, et M. Vermette, sténographe officiel de Montréal, ont passé plusieurs jours à St-Jérôme cette semaine en rapport avec les causes en expropriation du Grand Nord.

—Mme Vve J. H. Leclair, de Montréal, autrefois de St-Jérôme, est venue passer quelques jours de promenade ici cette semaine.

—Mme J. Charest, de Montréal, est en promenade pour quelques semaines chez son père M. F.-X. Desjardins.

—M. et Mme Henri Quesnel, de Montréal, sont en visite chez leur beau-frère M. Emile Beauchamp.

—Dimanche, le 21 juillet, étaient en visite chez M. Narcisse Bélisle, ex-échevin de notre ville, M. Philéas Forget et Mlles Forget ses filles, de St-Janvier, M. Oscar Renaud, de Montréal, et Mlle Dora Thérien, d'Ottawa.

Le dimanche suivant M. Narcisse Bélisle recevait chez lui M. et Mme Francis Séguin, de Verdun, et M. et Madame Adélarde Dussault, de la Pointe St-Charles.

Madame Francis Groulx, de la Pointe St-Charles est aussi en promenade pour quelques temps chez M. Narcisse Bélisle son père.

—Notre concitoyen Mr Joseph Charbonneau avait le plaisir de recevoir sous son toit cette semaine ses deux filles religieuses de la communauté des sœurs Sainte Anne.

—Sœur Marie-Victorin de Malboro et Sœur Marie-Victoire de Lachine. Elles étaient accompagnées de Sœur Marie Ovide de Vancouver.

Ce n'est pas une joie commune pour des parents que de revoir chez eux à la maison, des enfants qui ont ainsi laissé la famille pour se donner complètement à Dieu.

SÉRIEUX ACCIDENT

L'un des plus anciens citoyens de Saint-Jérôme M. Louis Labelle huissier universellement connu dans toute la région du Nord vient d'être frappé de paralysie au cours d'un voyage dans le nord dans des circonstances particulièrement pénibles. M. Louis Labelle parti d'ici jeudi en voiture pour voyage d'affaires laissait l'Annonciation samedi après-midi pour se rendre au Nominique.

Le long de la route un malaise le surprit et il tomba de sa voiture frappé par une paralysie mortelle. Ce n'est que vers les huit heures du soir qu'il a été ramassé sur le chemin, il était trempé par la pluie.

Par une méprise inexplicable les gens qui l'ont ramené chez eux croyant avoir affaire à un homme ivre et non à un pauvre malade atteint de paralysie le couchèrent sur une botte de foin vert dans une voiture et le laissèrent passer la nuit entière sous un hangar.

Ce n'est que le matin qu'ils s'aperçurent de leur erreur. Le médecin fut tout de suite mandé et constata qu'il y avait paralysie presque générale. Il y a bien peu d'espérance que le malade revienne à la vie. M. Labelle a été transporté chez M. Herménégilde Desjardins son beau frère qui demeure à l'Annonciation où les meilleurs soins lui sont prodigués. Madame Labelle et ses fils sont

montés dès lundi matin pour voir leur malheureux père.

Aux dernières nouvelles on nous apprend que M. Louis Labelle est à la dernière extrémité.

POLICES D'ASSURANCES CONTRE ACCIDENTS AU MONTANT DE \$1000.00, DONNÉES GRATUITEMENT.

Dans le but d'annoncer la célèbre marque de commerce Progress Brand "hanches faites pour hommes" J'ai décidé de donner à tout acheteur d'un complet, ou pardessus portant cette marque une police d'assurance contre les accidents au montant de mille dollars pour le terme d'une année de la date de l'achat.

La perte d'un bras ou d'une jambe, ou de la vue causée par accidents vous donne droit à \$500.00. Dans le cas de mort accidentelle la police est payable en son entier.

Veillez remarquer que ces complets sont vendus aux prix réguliers soit de \$8.00 à \$15.00

Cette police est émise et garantie par la Cie "The General accident assurance de Toronto.



HOTEL VICTORIA

ED. LANGLOIS, Prop.

Tél. Bell No. 39. ST-JEROME, P. Q.

La CRISSE d'ECONOMIE des CANTONS du NORD St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent.

Escompte les billets de commerce et les billets d'encan.

Fait toutes espèces de collections.

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique.

Traites des pays étrangers encaissées au taux le plus bas.

Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT, Gérant.

UNION ASSURANCE SOCIETY

ETABLIE EN 1714

L'ACTIF DEPASSE \$25,000,000

L'une des plus anciennes et des plus puissantes compagnies de feu. Dégât au gouvernement de \$25,000. Pour informations, s'adresser à

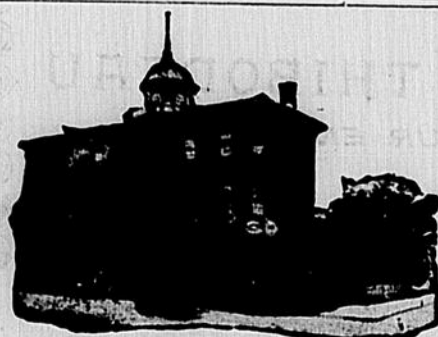
T. L. MORRISSEY, Gérant, Montréal.

JOS. BEBETTE, St-Jérôme.

J. M. DORION, Agent General,

1-95 St. M. Dorion sera à St-Jérôme une fois par semaine.

Lachute, P. Q.



Telephone Longue Distance 37 B. P.

Hotel Beaulieu

G. A. Beaulieu, Prop.

Cuisine Française. Le mieux aménagé pour Banquets. Attention spéciale pour les voyageurs de commerce.

Le plus Grand Hotel de la Ville PRÈS DE LA GARE

ST-JEROME, P. Q.

Spécialité : Bieres Allemandes Importées